

Grossesse et vaccinations

(gravidanza e vaccinazioni)

INFORMATIONS SUR CERTAINES MALADIES
TRÈS DANGEREUSES POUR LA GROSSESSE



ULSS 2 | GROSSESSE ET VACCINATIONS

Certaines maladies peuvent affecter négativement la fertilité ou entraîner des conséquences sur une grossesse.

La prévention par la vaccination est l'un des outils les plus efficaces de la santé publique, car elle peut prévenir en toute sécurité le développement de certaines maladies infectieuses, leurs complications et leur propagation.



AVANT LA GROSSESSE (prima di una gravidanza)

Vérifiez si vous êtes protégée par les vaccins contre :

DIPHTÉRIE, TÉTANOS ET COQUELUCHE (DTC) (difterite, tetano e pertosse DTP)

Pour tous les adultes, on recommande un **rappel tous les 10 ans du vaccin trivalent** contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche, car ces trois maladies et leurs vaccins ne confèrent pas une protection permanente.

Le rappel du vaccin contre la coqueluche permet de maintenir une immunité communautaire élevée contre cette maladie, en limitant la circulation de la bactérie, protégeant les enfants en particulier dans les premiers mois de leur vie.

La vaccination est **gratuite** pour tous.

ROUGEOLE, OREILLONS ET RUBÉOLE (ROR) (morbillo, parotite e rosolia MPR)

La **rougeole** est une maladie très contagieuse qui peut entraîner de graves complications ; les **oreillons** peuvent augmenter le risque d'avortement spontané ; la **rubéole** contractée pendant la grossesse peut provoquer une fausse couche ou de graves lésions à l'enfant (rubéole congénitale).

La vaccination est la seule mesure préventive. On recommande deux doses du vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) pour toutes les femmes qui ne sont pas protégées. Après la vaccination, il faut **attendre au moins un mois** avant de commencer une grossesse.

Le vaccin trivalent contre la rougeole, les oreillons et la rubéole est **gratuit** pour tous.

VARICELLE (VAR) (varicella)

La varicelle, contractée pendant la grossesse, en particulier dans la période immédiatement antérieure à l'accouchement, peut endommager la femme et l'enfant. Après la vaccination, il faut **attendre au moins un mois** avant de commencer une grossesse.

La vaccination se fait en deux doses et est **gratuite**.

VIRUS DU PAPILLOME HUMAIN (VPH) (papilloma virus)

La vaccination est recommandée pour toutes les femmes afin de **prévenir les lésions précancéreuses et le cancer du col de l'utérus**.

Dans la région de la Vénétie, la vaccination est gratuite pour les femmes nées à partir de 1996 jusqu'à l'âge de 26 ans.

Le cycle comprend 2 ou 3 doses de vaccin selon l'âge.

PENDANT LA GROSSESSE (durante la gravidanza)

Toujours se vacciner contre :

GRIPPE (influenza)

Une grippe contractée pendant la grossesse **peut causer de graves problèmes** de santé pour la femme, avec le risque de compromettre le déroulement normal de la grossesse (accouchement prématuré et faible poids du bébé à la naissance).

Pendant la saison de la grippe, la vaccination est recommandée et **gratuite** pour toutes les femmes enceintes.

COQUELUCHE (pertosse)

La coqueluche est une maladie contagieuse particulièrement grave si elle est contractée au cours de la première année de vie, car elle peut même causer des lésions neurologiques ou la mort.

Dans les premiers mois de sa vie, avant d'entamer le cycle de vaccination, l'enfant ne peut être protégé que par les anticorps reçus de la mère. C'est pourquoi **une dose de rappel est recommandée lors de chaque grossesse**, même si la femme a déjà été vaccinée ou si elle a eu la coqueluche.

La meilleure période de vaccination se situe entre la 27^e et la 36^e semaine de gestation.

Il n'existe pas de vaccin unique contre la coqueluche et le seul vaccin disponible est le vaccin trivalent diphtérie-tétanos-coqueluche (DTC).

La vaccination est **gratuite** pour tous.

Les vaccinations recommandées sont sûres même si la femme est en cours d'allaitement.

ON PEUT FAIRE PLUS CONTRE LA COQUELUCHE (per la pertosse si può fare di più)

Ce sont souvent les adultes (parents, oncles, tantes ou grands-parents) qui transmettent les infections aux bébés. Le père et les grands-parents, ainsi que les autres personnes qui prendront soin de l'enfant, peuvent également être vaccinés contre la coqueluche afin de **créer une barrière protectrice autour du bébé**.

Dans ce cas, la vaccination est recommandée si le dernier rappel remonte à plus de 10 ans.



ULSS 2 | GROSSESSE ET VACCINATIONS

DIPHTHÉRIE (difterite)

La diphtérie est une maladie contagieuse qui se transmet par contact direct avec des gouttes de salive d'une personne infectée ou, plus rarement, par l'intermédiaire d'objets contaminés par les sécrétions d'une personne malade (même asymptomatique). Elle peut entraîner des complications graves affectant plusieurs organes, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans.

Dans les premiers mois de sa vie, avant d'entamer le cycle de vaccination, **l'enfant ne peut être protégé que par les anticorps reçus de la mère.**

COVID-19

Le virus SARS-CoV-2, responsable de la maladie COVID-19, augmente le risque de complications graves et d'accouchement prématuré.

La vaccination primaire contre la COVID-19 et les doses de rappel avec des vaccins à ARNm sont sûres et recommandées pour toutes les femmes enceintes.

APRÈS LA GROSSESSE (dopo una gravidanza)

Si vous n'êtes pas protégée contre :

ROUGEOLE, OREILLONS, RUBÉOLE ET VARICELLE (morbillo, parotite, rosolia e varicella)

Si vous n'étiez pas protégée contre la rubéole, la rougeole, les oreillons ou la varicelle, il est important de recevoir le vaccin (trivalent ROR et/ou varicelle) pour vous protéger et, en prévision d'une future grossesse, pour protéger également l'enfant.

Les vaccinations indiquées sont **gratuites** et administrées en deux doses avec un mois d'intervalle. N'oubliez pas qu'après la vaccination avec le vaccin trivalent (ROR) et la varicelle (VAR), il est souhaitable d'**attendre au moins un mois** avant d'envisager une nouvelle grossesse.

COMMENT ÊTRE VACCINÉE (come vaccinarsi)

Fixer un rendez-vous avec les services de vaccination pour programmer à l'avance toutes les vaccinations. Il n'est pas nécessaire d'obtenir une ordonnance de votre médecin.

Ce qu'il faut apporter le jour du rendez-vous :

- documents de santé personnels ;
- éventuels tests pour la rougeole, la varicelle et la rubéole ;
- carte d'assurance maladie.



Visitez le site web :

aulss2.veneto.it/vaccini

(ou encadrez le code QR à côté avec l'appareil photo de votre téléphone portable)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre médecin, votre gynécologue ou le service de vaccination de votre district.